



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/42
20 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 21 juillet 1996 au 17 janvier 1997)

Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1068 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 1997. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, qui était daté du 20 juillet 1996 (S/1996/575).

Situation dans la zone d'opérations

2. Au cours des six derniers mois, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été un peu plus calme que lors de la période précédente. Les hostilités se sont poursuivies entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto – leurs auxiliaires libanais locaux – d'une part, et des éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne, d'autre part. Il y a eu une accalmie depuis le début de la période considérée jusqu'à la fin des élections parlementaires libanaises, au mois de septembre, mais les actes d'hostilité ont progressivement augmenté par la suite et, ces dernières semaines, ils ont été plus nombreux encore, surtout au nord du Litani. Ils ont fait un certain nombre de victimes.

3. La FINUL a recensé 92 opérations menées par des éléments armés contre les FDI et les forces de facto (5 au cours des 11 derniers jours de juillet, 11 en août, 8 en septembre, 16 en octobre, 19 en novembre, 6 en décembre et 16 pendant la première moitié de janvier). Plus de 160 affrontements ont par ailleurs été signalés entre les FDI/forces de facto et des éléments armés au nord du Litani. Ces attaques ont, dans leur grande majorité, été menées par la Résistance islamique, aile militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Quelques-unes ont été lancées par le mouvement chiite Amal et une, vraisemblablement, par un groupe palestinien. Pour ces attaques, les éléments armés ont utilisé des armes individuelles, des mortiers, des grenades à tube, des missiles antichars, des engins piégés et des roquettes. Pendant la période considérée, des éléments armés ont tiré plus de 900 projectiles – obus de mortier, roquettes et missiles antichars.

4. En ripostant à ces attaques ou en lançant elles-mêmes des opérations, les FDI et les forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des chars, des hélicoptères de combat et des avions. Elles ont souvent effectué des bombardements d'artillerie à titre préventif, habituellement pour couvrir des mouvements de troupes ou de convois assurant la relève. Pendant la période de six mois considérée, la FINUL a enregistré plus de 9 000 tirs de pièces d'artillerie, de mortiers et de chars provenant de ces forces, soit nettement moins qu'au cours des périodes précédentes. Les opérations aériennes des FDI ont augmenté sensiblement ces dernières semaines, Israël commençant à utiliser des appareils de combat pour riposter en cas d'attaques lancées contre ses forces. Ces opérations ont été lancées au nord du Litani, à l'exception d'une d'entre elles qui a été menée dans le secteur du bataillon népalais le 5 janvier 1997.

5. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé les eaux territoriales libanaises dans le sud. Toutefois, les restrictions imposées aux pêcheurs locaux ont semblé moins strictes que précédemment.

6. Les tirs dirigés contre des zones habitées ont nettement diminué. Dans la zone d'opérations de la FINUL, les principaux incidents se sont produits le 28 août 1996, lorsque deux civils ont été blessés près d'une position des FDI et des forces de facto à Shihin par un obus de mortier tiré par des éléments armés, et, le 11 octobre, lorsque les FDI ont tiré sur le village de Safed al Battikh, dans le secteur du bataillon irlandais, blessant 13 civils dont 4 grièvement. Il y a eu d'autres victimes au nord du Litani; en particulier, le 7 décembre 1996, six civils ont été blessés par un tir de char israélien à Kafer Tibnite. Deux roquettes au moins ont touché le nord d'Israël le 13 décembre 1996 et une au moins le 7 janvier 1997. Aucune victime n'a été signalée et les attaques n'ont pas été revendiquées. Les autorités libanaises ont arrêté deux personnes soupçonnées d'avoir participé au deuxième incident.

7. La FINUL a continué à chercher à circonscrire le conflit et à protéger la population. Utilisant son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, son programme actif de patrouilles ainsi que des contacts permanents avec les parties, la Force a fait de son mieux pour éviter que sa zone de déploiement ne soit utilisée pour des actes d'hostilité et pour désamorcer les incidents risquant de dégénérer. Elle s'est aussi déployée selon les besoins de façon à protéger dans une certaine mesure les villages ainsi que les cultivateurs travaillant dans les champs.

8. Comme indiqué dans le rapport soumis au mois de juillet 1996 (S/1996/575, par. 23), la FINUL a obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité auprès des positions de la FINUL et elle a obtenu de la Résistance islamique l'assurance que celle-ci ne mènerait pas d'opérations dans le voisinage des positions de la FINUL. Pendant la période considérée, les deux parties ont effectivement fait preuve de plus de retenue, mais il y a quand même eu au total 78 incidents au cours desquels on a tiré sur les positions de la FINUL ou à proximité ou sur des membres de la Force (76 ont été attribués aux FDI et aux forces de facto et 2 à des éléments armés). La FINUL a dans chaque cas élevé immédiatement des protestations auprès des autorités concernées. Lors d'un incident qui aurait pu avoir des conséquences très graves, le 28 août 1996, les FDI et les forces de facto ont tiré au mortier sur une position du bataillon finlandais. Heureusement, il n'y a eu à déplorer que des blessures mineures causées à un soldat finlandais.

9. Le groupe de surveillance créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 s'est réuni 11 fois au quartier général de la FINUL pour examiner des plaintes d'Israël et du Liban. La FINUL offre les locaux pour ces réunions et elle fournit aussi les moyens de transport et les services de sécurité nécessaires aux enquêtes.

10. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, bâtiments publics) a été sensiblement améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Toutefois, la zone reste économiquement dépendante d'Israël, plus de 2 000 de ses habitants allant chaque jour travailler dans ce pays.

11. Les FDI et les forces de facto ont de temps à autre mené des opérations de recherche dans toute la zone contrôlée par Israël, surtout dans les villages de Rshaf, At Tiri, Et Taibe et Deir Siriane, et ont procédé à plusieurs arrestations. La FINUL a enregistré quatre cas dans lesquels les membres de la famille de défecteurs des forces de facto ont été expulsés de la zone et forcés de partir de chez eux sans pratiquement de préavis. Les cas d'enrôlement forcé dans les forces de facto signalés à la FINUL ont augmenté. Tous les déplacements entre la zone et les autres parties du Liban sont restés sous le contrôle des FDI et des forces de facto et de leur système de sécurité. Un couvre-feu est encore imposé la nuit dans le village de Rshaf, malgré les efforts faits par la FINUL (voir S/1996/45, par. 11).

12. La FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, surveillé des récoltes, distribué des vêtements, des couvertures et des vivres, effectué des travaux de construction et distribué du matériel d'enseignement et de l'équipement à des écoles mal équipées. En outre, des ressources provenant de pays fournissant des contingents ont permis d'exécuter des projets de distribution d'eau, de fournir du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats et de distribuer des fournitures à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. Les centres médicaux et équipes mobiles médicales de la FINUL ont dispensé des soins à 3 000 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter une centaine de cas par mois. Pendant toute la période considérée, la FINUL a coopéré étroitement pour tout ce qui touche aux questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions opérant au Liban. Elle a continué à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans la zone d'opérations. Au total, 116 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

Questions d'organisation

13. En janvier 1997, la FINUL était composée de 4 505 militaires des pays suivants : Estonie (136), Fidji (591), Finlande (499), France (247), Ghana (648), Irlande (622), Italie (45), Népal (598), Norvège (484) et Pologne (635). Au début de décembre 1996, une compagnie estonienne a été déployée dans le secteur oriental du bataillon norvégien et fera partie intégrante de ce bataillon. La FINUL a bénéficié du concours de 57 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle a employé 443 civils, dont 121 recrutés sur le plan international et

/...

322 localement. Le déploiement de la FINUL est indiqué sur la carte figurant en annexe ci-après. Le commandant de la Force demeure le général Stanislaw F. Wozniak.

14. J'ai le regret de faire savoir qu'un soldat polonais est mort de causes naturelles et qu'un soldat finlandais a été légèrement blessé par des tirs. Depuis la création de la Force, 208 de ses membres sont morts : 76 par balle ou du fait de l'explosion de bombes, 84 à la suite d'accidents et 48 d'autres causes. Au total, 325 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

15. Le problème des loyers dus par les autorités libanaises aux propriétaires des terrains et locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses. Certains ont demandé que la FINUL libère leurs terrains ou locaux. Pour des raisons d'ordre pratique et budgétaire, seules quelques-unes de ces demandes peuvent être satisfaites.

16. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la rotation des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. L'armée libanaise a aidé à éviter des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des moyens de logement à certains contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué de coopérer avec la gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre. Lors des élections parlementaires libanaises en septembre 1996, elle a coopéré étroitement avec l'armée et la gendarmerie libanaises pour garantir la sécurité dans sa zone d'opération.

Aspects financiers

17. Par sa résolution 50/89 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 125 722 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, sur la base d'un effectif moyen de 4 513 soldats et de la poursuite de ses responsabilités actuelles. La mise en recouvrement de ce montant, qui équivaut à un montant brut de 10 476 900 dollars par mois, est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 janvier 1997.

18. Au 31 décembre 1996, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL se montaient à 177 164 145 dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se montaient à 1,6 million de dollars.

Observations

19. Si les hostilités ont légèrement diminué pendant la période considérée, la situation dans le sud du Liban est restée tendue et précaire, Israël maintenant son occupation d'une partie de la région et des groupes libanais poursuivant leurs attaques contre les forces d'occupation. Le mandat de la FINUL, défini dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et réaffirmé dans des résolutions postérieures, n'est donc toujours pas réalisé.

20. En ce qui concerne les tirs dirigés contre les zones habitées, les parties ont fait preuve d'une certaine retenue, comme elles s'y étaient engagées le 26 avril 1996. Il faut espérer qu'elles continueront à le faire. Toutefois, malgré cet élément positif, l'instabilité inhérente à la situation et le risque constant de recrudescence des hostilités doivent rester sources de vives préoccupations.

21. Le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement dans une lettre qu'il m'a adressée le 17 janvier 1997 (S/1997/41). Il m'a aussi fait savoir que son gouvernement avait décidé de demander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

22. Bien que la FINUL ait continué d'être mise dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat, la contribution qu'elle offre à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'assurer à la population restent importantes. Je recommande donc que le Conseil de sécurité accepte la demande du Gouvernement libanais et proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1997.

23. On se souviendra qu'un Palestinien de 65 ans est hébergé au quartier général de la FINUL depuis avril 1995, date à laquelle il a été expulsé par les autorités israéliennes et refoulé par les autorités libanaises. Je demande aux parties concernées de trouver le plus rapidement possible une solution à ce problème humanitaire.

24. Je dois une fois de plus appeler l'attention sur le fait que les fonds disponibles pour financer la Force demeurent nettement insuffisants. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à environ 177 millions de dollars. Ce montant représente les sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. Je demande instamment à tous les États Membres d'acquitter ponctuellement et intégralement leur contribution et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux des pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans des circonstances difficiles.

25. Enfin, je tiens à rendre hommage au Commandant de la Force, le général Stanislaw F. Wozniak, ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, qui sont placés sous son commandement, pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

